

CHAP. I.—Définition générale des offenses. Il comprend 8 sections.

- II.—Do la Trahison, 8 “
- III.—Offenses contre la Religion, 3 “
- IV.—Do contre le Gouvernement, 5 “
- V.—Do contre l'administration de la Justice, 4 “
- VI.—Do contre la paix publique,
- VII.—Do contre la monnaie,
- VIII.—Do contre le revenu public, 3 “
- IX.—Do contre le mariage, 2 “
- X.—Do contre les documents publics.
- XI.—Do contre la morale et la décence,
- XII.—Do contre la santé publique,
- XIII.—Des Nuisances communes,
- XIV.—Offenses contre le commerce public, le bureau de poste, les communications publiques.
- XV.—De l'homicide et autres offenses contre la personne, 15 “
- XVI.—Offenses contre les habitations, 3 “
- XVII.—Détentions frauduleuses, 10 “
- XVIII.—Du Faux et des offenses qui s'y rattachent,
- XIX.—Du libel,
- XX.—Du Parjure et du faux témoignage,
- XXI.—Des complots et conspirations,
- XXII.—Des dommages malicieux,
- XXIII.—Des assauts et batteries,
- XXIV.—Des tentatives de crimes et des investigations à le commettre,
- XXV.—Des vagabonds et fainéants.

Le premier chapitre, comprend la définition des offenses ; des dispositions générales, l'explication de la signification de mots techniques et autres qui ne rencontrent dans le bill. Chaque chapitre contient des dispositions générales d'une application facile. En un mot, ce bill s'il devient loi sera un code criminel aussi parfait que possible. M. Badgley a, pour complément à ce bill, introduit un autre projet de loi pour régler la procédure criminelle. Ce dernier bill n'a pas encore que nous sachions, été distribué, mais il est probable que la rédaction en est semblable à celle de celui que nous venons d'analyser. Avec deux semblables lois, tout personne qui n'a pas fait une étude spéciale des lois criminelles, pourra les comprendre, les expliquer, et surtout les appliquer avec la plus grande facilité. Nous espérons que ces bills seront adoptés et qu'on veillera à ce que la traduction française en soit exacte et correcte ; ce qui n'est pas toujours le cas dans la traduction de nos statuts.

Séance du 5 Juillet, 1850.

Reçu une pétition du quartier St. Roch, concer-

Résolu que le Greffier transmette sans délai à l'honble. Jean Chabot, une liste des membres du conseil qui ont voté contre le rapport sur l'acte d'incorporation.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 22 JUIN.

“ Les processions de la Fête-Dieu sont terminées. Jeudi dernier un événement encore mystérieux a jeté